06 B 7629.

POWEO
Société anonyme
au capital social de 11 329 941 euros
Siège social : Immeuble Artois – 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M K
10 JUIN 2009
N° DE DEPOT 47639

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1ER AVRIL 2009

L'an deux mille neuf,
Le premier avril,
A huit heures et demie,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 11 329 941 euros divisé en 11 329 941 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la "Société"), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation, conformément aux statuts, de Monsieur Charles Beigbeder, Président de la Société (le "Président"), Monsieur Jean-François Lacrampe assumant les fonctions de secrétaire (le "Secrétaire").

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission de Monsieur Frédéric Granotier de son mandat d'administrateur et de Directeur Général Délégué
2. Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Granotier
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Charles Beigbeder,
 - Monsieur Joan Beck,
 - Madame Carine Beigbeder,
 - Monsieur Christian Kern,
 - Monsieur Constantin Pellissier,
 - Monsieur Erik Regter.

- les censeurs suivants :
 - Monsieur Yves Barbieux,
 - Monsieur Emmanuel Hau.

- le secrétaire du Conseil d'administration :
 - Monsieur Jean-François Lacrampe.

- l'invité suivant :
 - Monsieur Bertrand Drouot l'Hermine.

Sont absents et excusés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Grégoire Chertok,
 - Monsieur Jan Weidner.

- les censeurs suivants :
 - Monsieur Claude Chambard,
 - Externalis (représenté par Monsieur Alain Mallart).

- le secrétaire du Comité d'Entreprise :
 - Monsieur Gonzague de Demandolx.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

*
* *

1. Démission de Monsieur Frédéric Granotier de son mandat d'administrateur et de Directeur Général Délégué

Le Président informe le Conseil d'administration que, par lettre en date du 27 mars 2009, Monsieur Frédéric Granotier a démissionné de ses fonctions d'administrateur au Conseil d'administration et de Directeur Général Délégué de POWEO S.A. avec effet au 27 mars 2009. Le Président souligne que Monsieur Frédéric Granotier a décidé de démissionner de ces deux mandats pour des raisons d'ordre personnel.

Le Président Directeur général ne prévoit pas à ce jour la nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Frédéric Granotier.

Décision : Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Granotier de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué au sein de POWEO S.A. et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société jusqu'à ce jour.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Granotier

Le Président indique au Conseil d'administration que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal (3), le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L225-24 du Code de commerce et de l'article 14 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire. Cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Utilisant cette faculté, le Président soumet à l'avis du Conseil d'administration la nomination de Monsieur Constantin Pellissier en tant que nouvel administrateur (membre du Conseil non exécutif). Puis il offre la parole aux administrateurs.

<u>Décision :</u> Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L225-24 du Code de commerce et l'article 14 des statuts, coopte en qualité de nouvel administrateur :
Monsieur Constantin Pellissier
Né le 18 août 1970 à Boulogne-Billancourt, France,
De nationalité française,
Demeurant : 2 avenue Emile Pouvillon, 75007 Paris, France,
en remplacement de Monsieur Frédéric Granotier et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Constantin Pellissier, assistant à la présente réunion, déclare accepter le mandat d'administrateur, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et satisfaire à la règle de limite d'âge (70 ans) fixée par l'article 14 des statuts.

3. <u>Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités</u>

Le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs au Président, Monsieur Charles Beigbeder, à l'effet de procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, faire toutes déclarations et généralement le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil et un autre administrateur.

Mr. Charles Beigbeder
Président du Conseil d'administration